

Grammaire Française

I. LES ÉLÉMENTS DE LA LANGUE.

Consonnes
Désinences
Phonèmes
Préfixes
Racine
Radical
Suffixes
Sons
"t" euphonique
Syllabes

Mot

Les sons qui sont à la base des mots (classifiés d'après leur articulation buccale) sont, dans chaque langue, en nombre limité (le français en comporte 36). Les sons possibles de l'appareil vocal humain sont, eux, en nombre presque illimité. Ces sons qui sont à la base de la parole sont aussi nommés **phonèmes**, ils sont illustrés par des lettres seules ou par une combinaison de lettres ("ch" dans "chien", "g" dans "gare").

L'écriture phonétique est une tentative pour décrire la langue de façon scientifique en faisant correspondre un phonème à une seule lettre et chaque lettre à un seul phonème. Il y a donc plus de phonèmes que de lettres, dix de plus.

Le son du "t" dans "table" se notant, par exemple, [t]. Le son du "u" dans "mur" se notant [u].

Les phonèmes se divisent en deux catégories, **les voyelles** (a, e, i, o, u, y, plus ou moins fermées, plus ou moins ouvertes, plus ou moins nasales) et les **consonnes** (b, c, d, f, g, h, etc.). Un groupe de sons pouvant être prononcé par une seule émission de souffle forme une **syllabe**, cette émission peut représenter, soit un seul son (et c'est alors nécessairement une voyelle "ô"), soit une combinaison plus complexe "strict".

Les **syllabes** se groupent pour faire des mots (monosyllabiques "feu" ou polysyllabiques "anticonstitutionnellement"). Les mots sont en perpétuel changement, il en apparaît tous les jours, certains disparaissent à jamais. Mais le processus de fabrication et la manière de les employer ne changent pratiquement pas.

Ne confondez pas "**mot**" et "**nom**". "**Mot**" s'applique à toutes les catégories grammaticales (noms, adverbes, adjectifs, etc.). Le nom ou **substantif** est une

catégorie particulière : c'est un mot variable qui désigne une personne, un animal, une chose, une catégorie, un ensemble, une idée. Les mots français se répartissent en neuf catégories :

1. Variables

- nom ou substantif : "*Table, maison, peur*";
- article : "*un, le, des*";
- adjectif : "*cet, grand, mon*";
- pronom : "*je, leur, lui*";
- verbe : "*chanter, lire, entr'apercevoir*".

2. Invariables

- adverbe : "*hier, heureusement, ici, là bas*";
- préposition : "*vers, devant, en*";
- conjonction : "*mais, ou, et, donc, or, ni, car, parce que*";
- interjection: "*fi! Ah! Cht!*".

La **morphologie** étudie la **forme** de ces neuf catégories, la **syntaxe** étudie leur emploi.

Nom (définition)

Le **substantif** est une autre dénomination du nom. Il ne faut pas confondre "**nom**" et "**mot**" (voir mot). "Mot" s'applique à toutes les catégories grammaticales (noms, adverbes, adjectifs, etc.). Le **nom** ou **substantif** est une catégorie particulière : c'est un mot variable qui désigne une personne, un animal, une chose, une catégorie, un ensemble, une idée.

On distingue le **nom commun** (nom, sans autre précision) et le **nom propre**. Le nom commun désigne des êtres, des choses ou des idées, en général (*Cheval. Ville. Fille*). Le nom propre désigne les mêmes choses mais en les distinguant par leur appellation (*Bucéphale. Toulouse. Martine*).

Un nom peut désigner des choses **concrètes** ou des choses **abstraites**. Il désigne des **choses** concrètes si celles-ci, accessibles à nos sens, sont matérielles (si elles peuvent, par exemple, être peintes "*Table, vase, voiture*"). Il désigne des "choses" abstraites si ces "choses" ne peuvent être perçues que par notre esprit (*Liberté, amour, joie*). (Cette simplification n'est pas toujours valide mais développer les notions d'abstrait et de concret nous entraînerait trop loin).

Le nom varie en genre, celui-ci lui appartient en propre il est le résultat de nombreuses influences (historiques, étymologiques, etc.). Ce genre est arbitraire et il faut consulter un dictionnaire pour le connaître (*La virilité. Un laideron. Une sentinelle*). Le nom varie en nombre. Il y a deux nombres en français le **singulier** et le **pluriel**. Le singulier s'utilise lorsqu'il n'y a qu'une chose, le pluriel quand il y en a plusieurs.

Certains noms ne s'emploient qu'au pluriel, d'autres changent de sens en changeant de nombre (voir noms à double genre). La formation du pluriel obéit à des règles précises (voir pluriel des noms). Le pluriel des noms propres, lui aussi, est régi par des règles particulières (voir noms propres (pluriel des)).

Le nom peut occuper diverses fonctions grammaticales. Il peut être : sujet, complément d'objet direct, complément d'objet indirect, attribut, apposition, nom en apostrophe, complément circonstanciel, complément du nom, **complément d'agent** (voir passif), **complément de l'adjectif**, **complément de l'adverbe**, **complément d'une interjection ou d'un présentatif**. (voir fonctions du nom).

Un nom peut être formé de plusieurs mots, on parle alors de locution nominale (voir locutions).

Féminin des noms

En général, on obtient le féminin des noms correspondants aux êtres animés en ajoutant un "e" à la forme masculine, en modifiant le suffixe ou par une forme spéciale (*neveu, nièce*).

De nombreux noms d'êtres animés ne changent pas au féminin (*un enfant, une enfant. Le concierge, la concierge*).

1. ajout d'un "e" : parfois l'ajout modifie la consonne finale, ou redouble celle-ci.

- **les noms en "el", "eau"** : ils forment le féminin en "**elle**" (*colonel, colonelle*).

- **les noms en "en", "on"** : ils redoublent le "**n**" devant le "**e**" du féminin (*Julien, Julienne. Garçon, garçonne*).

- **les noms en "in", "an"** : ils ne redoublent pas le "**n**" (*orphelin, orpheline*).

Exceptions : "paysan, Jean, rouan, valaisan" qui le redoublent (*paysan, paysanne*).

- **les noms en "f"** : ils changent le "**f**" en "**v**" devant le "**e**" du féminin (*veuf, veuve*).

- **les noms en "et"** : ils redoublent le "**t**" devant le "**e**" du féminin.

Exceptions : "préfet, sous-préfet" qui ne le redoublent pas (*préfet, préfète*).

- **les noms en "er"** : ils forment le féminin en "**ère**".

- **les noms en "at", "ot"** : ils ne redoublent pas le "**t**" devant le "**e**" du féminin.

Exceptions : "chat, sot" qui le redoublent.

- **les noms en "s" ou en "x"** : ils forment le féminin en "**se**".

Exceptions : "métis, vieux, roux" font "métisse, vieille, rousse".

2. modification du suffixe :

Les noms en "**eur**" qui correspondent à un participe présent en "**ant**" font le féminin en "**euse**" (*Vendeur, vendeuse. Porteur, porteuse. menteur, menteuse*).

Exceptions : "pécheur, vengeur, enchanteur" font le féminin en "**eresse**". "Persécuteur, inventeur, inspecteur, exécuter" font le féminin en "**trice**".

Les noms en "**teur**" qui ne correspondent pas à un participe présent en "**ant**" font le féminin en "**trice**" (*directeur, directrice*).

Une trentaine de mots font le féminin en "**esse**" (*duc, duchesse. Ivrogne, ivrognesse. Nègre, négresse. Ogre, ogresse, etc.*).

De nombreux noms, soit qu'ils désignent une espèce animale, soit qu'ils ne s'appliquent qu'à des hommes ne varient pas au féminin (*bourreau, médecin, filou, professeur, etc.*).

Un certain nombre de noms changent de signification selon le genre. Ils sont présentés à l'entrée genre et nous vous conseillons de vous y rendre en cas de besoin.

Pluriel des noms

Les noms ont un genre propre, masculin ou féminin. Une partie des êtres animés ont un genre correspondant au sexe (*Un protecteur, une protectrice*) mais, pour la plupart des noms, le genre est arbitraire (en cas de doute il faut consulter un dictionnaire).

Au contraire, le nombre fait partie des besoins de la communication. On utilise le singulier quand on désigne un seul être, une seule chose ou un seul ensemble - pour les collectifs (*Un marin, des marins. Une pomme, des pommes. Un groupe, des groupes*).

Le nombre peut concerner cinq mots : **le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe.**

On forme le pluriel des **noms** en ajoutant un "**s**" au singulier. Cette règle, bien entendu, souffre quelques exceptions.

- Les noms en "**au**" et "**eau**" forment le pluriel en "**x**" (*Un bureau, des bureaux. Un flûtiau, des flûtiaux*) **sauf** : "**landaus, sarraus**".
- Les noms en "**eu**" forment le pluriel en "**x**" (*Un feu, des feux. Un jeu, des jeux*) **sauf** : "**bleus, pneus**".
- Les noms en "**ou**" forment le pluriel en "**s**" (*Un trou, des trous*) **sauf** : "**poux, hiboux, choux, joujoux, genoux, cailloux, bijoux**".
- Les noms en "**al**" forment le pluriel en "**aux**" (*Un cheval, des chevaux. Un bocal, des bocaux*) **sauf** : "**cal, bal, carnaval, pal, récital, régal, festival, chacal**" qui le font en "**s**".
- Tous les noms en "**ail**" forment le pluriel en "**aux**".
- Les noms qui au singulier se terminent par "**z**", "**x**", ou "**s**" ne changent pas au pluriel.

Le pluriel des noms composés est un domaine où règnent à outrance hésitations et exceptions. Plusieurs tentatives ont été faites par des organismes autorisés pour mettre de l'ordre et de la simplicité. Le pluriel des noms composés est réglé par le dictionnaire des noms communs, dans la grande majorité des cas, vous n'aurez pas à vous en préoccuper.

Voir aussi : NOMS PROPRES (pluriel des), GENRE (pour "amour, orgue, délice...).

Pluriel des noms propres

Les noms propres représentent des personnes, des lieux géographiques, des marques déposées ou des titres d'œuvres. L'invariabilité est la règle (*des Picasso, les Bossuet, etc.*), mais ils prennent le pluriel dans des cas bien précis.

1. les noms de personnes qui prennent la marque du pluriel :

- les noms de **familles** royales, français ou francisés; (*les Bourbons. Les Capets. Les Stuarts, etc.*)
- les noms propres employés "génériquement" à la place d'un nom commun (antonomase); (*Ce sont des Harpagons = Harpagons pour avares.*)
- les noms propres qui désignent des œuvres d'art. (*Des Cupidons.*)

2. les noms géographiques qui prennent la marque du pluriel :

- les noms désignant plusieurs pays, fleuves, etc. de même nom; (*Les Guyanes. Les Amériques. Les Espagnes, etc.*)
- les noms employés "génériquement" à la place d'un nom commun (antonomase). (*De modernes Babylones.*)

En dehors de ces cas particuliers tous les autres noms propres sont invariables : titres d'œuvres ou de journaux, marques déposées, noms de famille non francisés (*les Romanov*), noms composés homonymes (*Il existe plusieurs Saint-Sauveur*).

Genre

Le genre est une propriété du nom. **Il y a deux genres en français le masculin et le féminin.** Pour la plupart des noms le genre est arbitraire (*La virilité. Une sentinelle*). Ce n'est que pour une partie des noms animés qu'il existe un lien entre le sexe et le genre (voir féminin des noms).

Il serait inutile, les règles souffrent de trop nombreuses exceptions, de tenter une description du genre des noms représentant des inanimés. Ce genre est dû à leurs origines et aux nombreuses influences qu'ils ont subies. De nombreux noms changeant de genre au cours de l'histoire.

Un certain nombre de noms toutefois changent de signification selon le genre et il faut prendre garde de ne pas les confondre.

- **un barbe** (cheval), **une barbe** (les poils du menton);
- **un litre** (unité de mesure), **une litre** (bandeau portant des armoiries);
- **un livre** (volume), **une livre** (une unité de poids);

- **un moule** (modèle en creux), **une moule** (mollusque);
- **un mousse** (apprenti marin), **la mousse** (une plante, écume);
- **un page** (jeune serviteur), **une page**, (côté d'une feuille);
- **un poêle** (voile couvrant un cercueil), **une poêle** (ustensile de cuisine);
- **un aune** (arbre), **une aune**, (mesure de longueur);
- **un barde** (poète), **une barde**, (tranche de lard);
- **le platine** (le métal), **une platine** (pièce plate);
- **le carpe** (partie d'un membre), **la carpe** (poisson);
- **un somme** (sommeil), **une somme** (quantité d'argent, résultat);
- **un vase** (récipient), **la vase** (boue);
- **un crêpe** (tissu), **une crêpe** (pâte frite);
- **un enseigne** (officier), **une enseigne** (étendard, marque);
- **un tour** (machine ou mouvement), **une tour** (bâtiment);
- **un vase** (récipient), **la vase** (boue);
- **un cache** (masque), **une cache** (endroit secret);
- **une cartouche** (balle, ou boîte de cigarettes), **un cartouche** (dessin);
- **une couple** (lien ou réunion), **un couple** (deux individus, système de forces);
- **un critique** (personnage), **une critique** (jugement),
- **un espace** (intervalle, étendue), **une espace** (typographie, musique);
- **un garde** (personne), **une garde** (personnes, action de garder);
- **un greffe** (tribunal), **une greffe** (arbre);
- **un guide** (personne, outil, livre), **une guide** (lanière);
- **un manche** (partie d'instrument), **une manche** (partie de vêtement, jeu);
- **un mode** (manière d'être, forme du verbe), **une mode** (usage vestimentaire);
- **un ombre** (poisson), **une ombre** (absence de lumière);
- **un pendule** (balancier), **une pendule** (horloge);
- **un vapeur** (bateau), **la vapeur** (évaporation);
- **un voile** (fine étoffe qui cache), **une voile** (tissu épais des navires).

Certains noms ont un genre particulier selon leur emploi :

- "**aigle**" est masculin quand il désigne l'oiseau, quand il est utilisé au figuré ou qu'il désigne une décoration représentant un aigle. Il est féminin lorsqu'il désigne l'oiseau femelle, les enseignes, les étendards ou les armoiries;
- "**foudre**" est masculin dans l'expression "**foudre de guerre**", il est féminin quand il désigne le phénomène météorologique;
- "**hymne**" est féminin dans le sens de "cantique d'église", masculin pour les chants nationaux et les emplois ordinaires;
- "**œuvre**" est toujours féminin au pluriel, il est masculin quand il désigne l'ensemble d'un bâtiment (*le gros œuvre*) ou la totalité de la création d'un auteur (*l'œuvre complet de Rembrandt*);
- "**orge**" féminin, devient masculin dans les expressions "**orge mondé, orge perlé**";
- "**période**" habituellement féminin, devient masculin quand il désigne le point où quelque chose s'est produit (*Il souffre d'un cancer à son dernier période*);
- "**espace**" normalement masculin, est féminin en typographie (*La plus petite espace est le quart de cadratin*).

"Amour", "orgue" et "délice" changent de genre au pluriel.

"**Amour**" est masculin au singulier et féminin au pluriel (*C'est triste un amour qui meurt. Il parle toujours de ces premières amours*).

"**Orgue**" est masculin mais peut avoir un emploi féminin pluriel, il désigne alors de façon emphatique un seul instrument (*Il a entendu un orgue jouer dans le lointain. J'ai entendu les grandes orgues de la cathédrale*).

"**Délice**" est masculin au singulier et féminin au pluriel.

Articles

Définition de l'article
Accord de l'article
Article contracté
Article défini
Article indéfini
Article partitif
Omission de l'article
Répétition de l'article

Articles (définition)

L'article est un mot qui varie en genre et en nombre. Il s'accorde avec le nom auquel il se rapporte (*le renard, la cigogne*).

L'article se place avant le nom et avant l'adjectif épithète s'il en existe (*Une belle pomme*).

L'article est divisé en deux espèces principales : article défini et article indéfini (article partitif).

L'article est parfois absent, vous pouvez vous reporter à l'écran omission de l'article.

Accord du déterminant

Le déterminant (articles, possessifs, démonstratifs, etc.) **s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine.**

Le cheval. La fleur. Les chevaux. Les fleurs. Ma mère. Mon père.

Dans certains cas, assez rares, un seul déterminant sert pour plusieurs noms (voir omission de l'article) et il se met alors au pluriel, le genre s'accordant selon la règle des priorités - genre des noms s'ils ont le même genre, sinon masculin.

Le déterminant s'accorde parfois avec le premier nom lorsque les noms sont synonymes (*Mon directeur et ami*) et avec "**chaque**" et "**tout**" s'ils sont distributifs (*Chaque garçon et fille. Tout parent allié ou ami*).

Articles contractés

Lorsqu'ils sont précédés des prépositions "**à**" ou "**de**", les articles "**le**" et "**les**" se contractent :

à + le = au
à + les = aux
de + le = du
de + les = des

Les noms de famille commençant par "**le**" ne se contractent pas.

Les maisons de Le Corbusier. Les toiles de Le Nain. Il a vendu son bateau à Le Goff, etc.

En principe, la contraction se fait avec les noms géographiques.

Ce bateau vient du Havre. Cet avion se posera au Bourget, etc.

Avec les titres d'œuvres, de tableaux, de journaux commençant par "**le**" ou "**les**", on fait habituellement la contraction.

L'auteur du Bûcher de Montségur. Il a applaudi au Misanthrope, etc.

Lorsque cette contraction produit un effet bizarre (avec des titres coordonnés, avec des titres en périphrase), il est toujours possible d'insérer un mot (livre, roman, toile, etc.) pour l'éviter.

Articles définis

L'article défini s'emploie avec les noms qui désignent une chose ou un être **déjà connu** (*La voiture est accidentée. Il retourne à la maison. La chaise du salon est bancal, etc.*).

Le singulier peut aussi s'employer pour désigner une réalité d'espèce, une catégorie générale (*L'homme est un loup pour l'homme. Le porc domestique descend du sanglier, etc.*).

L'article défini prend les formes :

le avec un masculin singulier;
la avec un féminin singulier;
les avec un masculin ou un féminin pluriel.

"**Le**" et "**la**" s'élide (remplacent leur voyelle par une apostrophe), devant un mot commençant par **une** voyelle ou **un "h" muet** (*L'hindouisme, l'hirondelle, l'amour, l'hiver, etc.*).

Ces formes simples se contractent avec les prépositions "**à**" et "**de**" (voir article contracté).

Articles indéfinis

L'article **indéfini** s'emploie avec les noms qui désignent une chose ou un être qui n'est **pas encore connu**, pas encore identifié. (*Un ami viendra. Il faudrait une voiture. Voulez-vous un bonbon?*).

Il peut avoir une valeur générale et déterminer un ensemble (*Un cheval court plus vite qu'un mulet* = tous les chevaux, tous les mulets).

L'article indéfini prend les formes :

un avec un masculin singulier;
une avec un féminin singulier;
des avec un masculin ou un féminin pluriel.

Quand le nom est précédé d'un adjectif, l'article pluriel est parfois remplacé par "**de**" (*de belles pommes*), particulièrement devant "**autres**" (*d'autres raisons, d'autres idées*).

Article partitif

L'article partitif est un article indéfini employé devant un nom désignant une réalité indénombrable (*Il boit du lait*), ou désignant une chose abstraite (*Vous avez du courage pour agir ainsi*).

L'article partitif prend les formes :

- du** avec un masculin commençant par une consonne;
- de l'** avec un masculin commençant par une voyelle;
- de la** avec un féminin commençant par une consonne;
- de l'** avec un féminin commençant par une voyelle;
- des** devant un masculin ou un féminin pluriel.

Notez : "**des**" est la forme unique pour l'article indéfini ou pour l'article partitif. C'est aussi la forme de l'article défini contracté "**de + les**".

Omission de l'article

L'article est habituellement absent devant :

- l'apposition : *Sa mère, femme remarquable...*
- l'attribut : *Son fils est médecin.*
- **le** nom en apostrophe : *Compagnons, jurons de ne jamais nous rendre.*
- **certains** compléments **de noms** : *Une maison de bois. Un esprit de synthèse, etc.*
- **devant les noms de jours et de mois** s'ils ne sont pas accompagnés d'un élément subordonné : *Nous nous verrons lundi.*
- devant "**minuit**" et "**midi**" : *Nous nous verrons à midi.*
- devant des noms faisant partie d'une **énumération** dynamique : *Meubles, objets d'art, véhicules brûlaient...*
- avec de nombreuses **expressions figées** : *Crier victoire. Avoir peur. Perdre patience, etc.*
- dans le **style proverbial** : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse.*
- **devant les noms qui se désignent eux-mêmes** et dans les inscriptions : *Axe vient du latin "axis" et signifie proprement "essieu. Voiture à vendre.*

Avec les noms propres de personne il n'y a pas, habituellement, d'article. Certains noms, cependant, prennent l'article (voir noms propres).

Les noms propres géographiques :

- les noms de villes se construisent sans article sauf s'ils sont qualifiés (*Il visite Toulouse. Il visite le vieux Toulouse.*)
- les noms des continents, des pays, des rivières, des montagnes, des régions, etc..., prennent normalement l'article s'ils ne se construisent pas avec la

préposition "en" ou "de" (*Il aime la France. Il vit en France. Il vient de France*).

Répétition de l'article

Lorsque des mots sont coordonnés, on **répète habituellement l'article ou le déterminant** (*Il vend des pommes et des prunes. Les femmes et les enfants d'abord*).

Cependant, l'article ou le déterminant ne se répètent pas :

- **quand les noms sont** synonymes ou désignent la même réalité : *Mon collègue et ami*.
- **quand le second est l'explication du premier** : *Le lunch ou légère collation*.
- **dans certaines expressions** traditionnelles : *Les us et coutumes*.
- **quand ils forment un tout** : *Il aime ses frères et sœurs*.

Types d'adjectifs et de locutions adjectives

L'adjectif est un mot que l'on joint **au** nom pour le qualifier ou le déterminer (*petit, beau, nuageux...*).

Une petite rue.
Une belle place.
Un ciel nuageux.

Une **locution adjectiv**e est un groupe de mots équivalents à un adjectif (*Une étoffe ventre de biche*).

Traditionnellement, on distingue les **adjectifs qualificatifs** (exemples ci-dessus), les **adjectifs verbaux** (participes présents employés adjectivement : *il a des enfants obéissants*), et les **adjectifs non qualificatifs**.

Les **adjectifs qualificatifs** sont des mots lexicaux, ils sont très nombreux, il s'en invente encore. Les adjectifs **non qualificatifs** sont des mots grammaticaux ils sont en nombre fini.

L'adjectif qualificatif peut être attribut (*Cette femme est méchante*), épithète (*Je connais une femme méchante*), **mis en** apposition (*La femme, méchante, a giflé sa fille*). Ces trois fonctions donnent lieu à des entrées particulières que vous pouvez consulter en cas de besoin.

Les adjectifs non qualificatifs comportent : les adjectifs démonstratifs, les adjectifs indéfinis, les adjectifs interrogatifs, les adjectifs exclamatifs, les adjectifs numéraux, les adjectifs possessifs, les adjectifs relatifs. Vous pouvez vous rendre directement à ces divers chapitres en cas de besoin.

Pronoms

Pronoms (définition)

Le pronom, comme son nom l'indique, est le remplaçant privilégié du nom, il est susceptible d'avoir les mêmes fonctions que le nom. Voir fonctions du nom. Les pronoms sont en nombre fini (Pronoms possessifs, Pronoms démonstratifs, Pronoms indéfinis, Pronoms interrogatifs, Pronoms relatifs).

Le pronom n'a généralement pas de genre et de nombre propre, il prend le genre du nom qu'il représente ou de la réalité qu'il désigne. Le pronom est un des cinq mots variables que comporte le français. Voir cependant neutre.

Les pronoms sont des **représentants** lorsqu'ils reprennent (se substituent à), un terme présent dans la phrase, terme souvent placé avant. Ce terme est appelé **l'antécédent** (*L'homme qui est venu. Les idées auxquelles vous pensez*). Les pronoms sont appelés **nominaux** lorsqu'ils n'ont pas d'antécédent (*Qui a fait ça? On veut savoir. Tout semble perdu*).

Seuls s'accordent réellement les pronoms relatifs (avec l'antécédent) et les personnels (reprise d'un élément de la phrase, presque toujours le sujet *Ces enfants grandiront-ils dans la paix?*). Voir à l'entrée spécifique à chaque catégorie de pronom les règles de l'accord.

Pronoms personnels

Le pronom personnel a pour rôle essentiel de remplacer le nom (*Cet homme restaure une voiture ancienne, il la répare = il pour cet homme, la pour voiture*). Ils désignent les êtres ou les choses en marquant leur personne grammaticale.

Les pronoms personnels varient selon la personne et le nombre (voir personne grammaticale) et **selon leur fonction**. Remplaçants du nom, ils peuvent avoir toutes les fonctions de celui-ci. (Voir fonction du nom).

Selon la place qu'ils occupent par rapport au verbe, on distingue (sauf pour "**nous**" et "**vous**") des formes **conjointes** et des formes **disjointes**. Les formes conjointes sont directement jointes au verbe (*Je le prendrai*), les formes **disjointes** sont séparées du verbe (*C'est moi qui le prendrai*).

Lorsque le pronom est complément d'objet et qu'il renvoie au sujet, c'est-à-dire qu'il représente le même être ou la même chose que le sujet, il est dit **réfléchi**. La liste ci-dessous présente les formes des pronoms personnels, conjointes et disjointes, selon la personne, le genre, la fonction.

1er personne singulier :

- forme conjointe :

sujet : masculin ou féminin = **je**.

autre fonction : masculin ou féminin = **me**.

- forme disjointe :

toutes fonctions : masculin ou féminin = **moi**.

2e personne singulier :

- forme conjointe :

sujet : masculin ou féminin = **tu**.

toutes fonctions : masculin ou féminin = **te**.

- forme disjointe :

toutes fonctions : masculin ou féminin = **toi**.

3e personne singulier :

- forme conjointe :

sujet : masculin = **il**, féminin = **elle**.

objet direct : masculin = **le**, féminin = **la**.

objet indirect : masculin ou féminin = **lui**.

réfléchi : masculin ou féminin = **se**.

- forme disjointe :

non refléchi : masculin = **lui**, féminin = **elle**.

réfléchi : masculin ou féminin = **soi**.

1er personne du pluriel :

- masculin ou féminin, conjoint ou disjoint, toutes fonctions = **nous**.

2e personne du pluriel :

- masculin ou féminin, conjoint ou disjoint, toutes fonctions = **vous**.

3e personne du pluriel

- forme conjointe :

sujet : masculin = **ils**, féminin = **elles**.

objet direct : masculin ou féminin = **les**.

objet indirect : masculin ou féminin = **leur**.

réfléchi : masculin ou féminin = **se**.

- forme disjointe :

non refléchi : masculin = **eux**, féminin = **elles**.

réfléchi : masculin ou féminin = **soi**.

Quelques remarques sont nécessaires sur les formes des pronoms personnels.

- "**je, me, le, te, la, se**" s'éclident devant un mot commençant par une voyelle, un "**h**" muet, et devant "**en**" et "**y**".
- On distingue les formes **toniques** et **atones** : "**toi, moi**", par exemple, sont toniques (se prononcent avec sonorité), "**je**", "**tu**" sont atones (se prononcent sans accentuation).
- "**nous**" remplace "**je**" dans le pluriel de majesté (*Nous avons lu plusieurs commentaires* = une seule personne a lu). Une fonction du paramétrage grammatical permet de régler l'accord avec le "nous" de majesté.
- "**vous**" remplace "**tu**" dans le pluriel de politesse (*Comment allez-vous madame*). Une fonction du paramétrage grammatical permet de régler l'accord avec le "vous" de politesse.
- "**en**" et "**y**" sont des adverbes de lieu, mais ils peuvent devenir pronoms personnels. "**en**" a le sens de "de lui, d'eux, d'elle(s), de cela", "**y**" a le sens de "à lui, à elle(s), à eux, à cela".
- le pronom neutre "**il**" est souvent sujet apparent (*Il pleut. Il gèle. Il neige. Il est possible qu'il vienne. etc.*). Voir sujet apparent, sujet réel.

Pour l'ordre et la place des pronoms personnels autres que sujet voir ordre des pronoms personnels.

Ordre des pronoms personnels

Place du pronom personnel complément d'objet :

1. A un autre mode que l'impératif :

les formes **atones** (me, te, se, lui, le, la, les, leur, vous) se placent **avant** le verbe ou **avant** l'auxiliaire dans les temps composés (*Il le lira. Je le lirai. etc.*). Si le verbe à deux compléments d'objets, l'un direct, l'autre indirect, c'est le complément d'objet indirect qui vient en premier (*Il me le donnera. Je te l'ai donné.*). Notez l'exception de "**lui**" et "**leur**" où la position est inverse (complément d'objet direct en premier *Tu le lui donneras. Vous le leur donnerez.*).

Les formes **toniques** (toi, soi, moi, lui, elle(s), nous, vous, eux) se placent, la plupart du temps, **après** le verbe (ou l'auxiliaire dans les temps composés (*Nous le donnerons à eux! Tu l'as fait, toi.*).

2. A l'impératif :

Avec un impératif non négatif le pronom complément d'objet se place **après** le verbe (*Prends-le. Embrasse-moi*). S'il y a deux pronoms le complément d'objet direct vient en premier (*Prends-le-lui. Soigne-le-moi*).

Avec un impératif négatif le pronom complément d'objet se place **avant** (*Ne le prends pas. Ne m'embrasse pas*). S'il y a deux objets, le complément d'objet indirect vient en premier (*Ne le lui prends pas*). Même exception que ci-dessus pour "**leur**" et "**lui**".

3. Si l'objet est complément d'un infinitif, lui-même complément du verbe principal, le pronom objet se place immédiatement avant l'infinitif (*Vous finirez par le réussir. Arriverez-vous à lui expliquer*).

Exceptions : si le verbe principal est "voir, entendre, laisser, sentir, regarder, faire, envoyer", le pronom objet se place **avant le verbe principal** (*Je le vois fuir. Je l'entends chanter. Je le regarde peindre*). A moins, voir ci-dessus, qu'il ne soit à l'impératif affirmatif (*Vois-le fuir. Entends-le chanter. Regarde-le peindre*).

Pronoms possessifs

Les pronoms possessifs ont la même forme que les adjectifs possessifs **toniques** (accentués) **mien, tien, sien**, etc. Les pronoms possessifs se forment en ajoutant l'article défini (**le, la, les**) à ces formes toniques.

Les pronoms possessifs varient **en nombre, en genre, et en personne**. Dans les formes ci-dessous, les personnes sont présentées dans cet ordre : 1^{er} personne, 2^e personne, 3^e personne.

Un seul objet, un seul possesseur :

masculin : **le mien, le tien, le sien**.
féminin : **la mienne, la tienne, la sienne**.

Un seul objet, plusieurs possesseurs :

masculin : **le nôtre, le vôtre, le leur**.
féminin : **la nôtre, la vôtre, la leur**.

Plusieurs objets, un seul possesseur :

masculin : **les miens, les tiens, les siens**.
féminin : **les miennes, les tiennes, les siennes**.

Plusieurs objets, plusieurs possesseurs :

masculin ou féminin : **les nôtres, les vôtres, les leurs**.

Pronoms démonstratifs

Les formes des pronoms démonstratifs sont **simples** ou **composées**. Les formes composées s'obtiennent en liant par un trait d'union les adverbes "**ci**" et "**là**".

1. Formes simples :

masculin singulier = **celui**
féminin singulier = **celle**.

masculin pluriel = **ceux**.
féminin pluriel = **celles**.
neutre = **ce**.

2. Formes composées :

masculin singulier = **celui-ci, celui-là**.
féminin singulier = **celle-ci, celle-là**.
masculin pluriel = **ceux-ci, ceux-là**.
féminin pluriel = **celles-ci, celles-là**.
neutre = **ceci, cela, ça**.

Le pronom démonstratif remplace souvent un nom précédé d'un adjectif démonstratif (*Veux-tu cette chaise ou celle-là*). Pronom, il peut avoir toutes les fonctions du nom. Voir fonctions du nom. Quelques emplois particuliers sont présentés ci-dessous.

Ce : s'emploie très fréquemment comme sujet, presque toujours devant le verbe "**être**" (*C'est très beau*), ou devant un pronom relatif (*Ce que tu me dis me surprend*). "**Ce**" s'élide devant une voyelle, il s'élide en prenant une cédille devant un "a". (Voir ce pour les fonctions possibles, voir élision).

Celui, celle(s), ceux : doivent toujours précéder un participe, un complément introduit par "**de**", ou une subordonnée relative (*Je vous donne celle de ma fille. Je vous présente ceux qui ont triomphé ce matin. Voici son dessin, voici celui réalisé par mon fils*). Les autres constructions sont critiquées.

Les formes composées expriment un rapport nuancé par "**ci**" et "**là**". "**Ci**" exprime la proximité, "**là**" l'éloignement (*Prenez celui-ci (le plus proche) je prendrai celui-là (le plus éloigné)*). Dans une comparaison ou un parallèle, "**ci**" renvoie au dernier nommé, "**là**" au premier nommé.

Le pronom démonstratif a souvent un complément. Il fait partie, avec les indéfinis et les interrogatifs, des trois pronoms pouvant recevoir un complément (*Ceux d'entre nous. Celle de mes amies, etc.*).

Pronoms indéfinis

La plupart du temps, le pronom indéfini remplace un nom introduit par un adjectif indéfini (*Chacun se replia sur lui-même* = chaque auditeur, chaque homme, chaque assistant, etc.). Le pronom indéfini sert à désigner de façon vague des êtres ou des choses dont l'idée est **exprimée ou non** dans le contexte.

Comme l'adjectif indéfini, il présente des formes variées et peut exprimer des quantités nuancées. Certains adverbes de quantité (beaucoup, combien, assez, peu) jouent d'ailleurs parfois le rôle de pronoms (*Beaucoup sont revenus*).

Forme des pronoms indéfinis :

personne, rien, aucun(e), d'aucun(e)s, nul(e)s, l'un(e), l'autre, l'un(e) et l'autre, ni l'un(e) ni l'autre, pas un(e), plus d'un(e), plusieurs, tout, on, quelqu'un(e), quelque chose, autrui, certain(e)s, autre chose, chacun(e), tout un chacun, d'autres.

On range dans cette catégorie des locutions du type : **je ne sais qui, dieu sait quel, n'importe quoi**, etc.

"**Aucun**", qui au singulier marque une quantité nulle (*Je n'en veux aucun*), garde au pluriel l'idée d'une quantité partielle (*D'aucuns penseraient que tu l'as fait exprès* = certains).

"**On**" peut être introduit par l'article défini (*L'on s'amuse bien à ce que je vois*). Il est toujours sujet.

"**Nul**" s'accompagne toujours de l'adverbe de négation (*Nul ne veut bouger le premier*). Il est toujours sujet et ne s'emploie qu'au singulier.

Pronoms interrogatifs

Le pronom interrogatif est mis à la place d'un nom **introduit** par un adjectif interrogatif (*Qui a cassé le vase?* = quel homme, quelle femme, quelle personne, quel soldat, etc.). Le pronom indéfini sert à désigner de façon vague des êtres ou des choses dont l'idée est **exprimée ou non** dans le contexte.

Pronom, il a toutes les fonctions du nom qu'il soit en subordonnée ou en indépendante, voir fonctions du nom. Les formes des pronoms interrogatifs sont les mêmes que celles des pronoms relatifs moins "**où**" et "**dont**" ("**où**" se trouve dans l'interrogation mais il est toujours adverbe). Voir pronoms relatifs.

Comme pour les relatifs, certaines formes sont invariables "**qui?**, **que?**, **quoi?**", d'autres variables "**lequel?** **laquelle?** **lesquelles?**".

On emploie régulièrement des formes renforcées par les périphrases "**est-ce qui?**, **est-ce que?**" (*Qui est-ce qui a cassé le vase? Qu'est-ce que vous voulez?*).

"**Qui?**" est normalement masculin singulier, il n'interroge que sur des personnes. Construit sans préposition, il est généralement sujet (*Qui est venu?*). Il peut être aussi attribut ou complément.

"**Que?**" est un neutre. Il est généralement COD mais il peut être attribut ou même sujet.

"**Quoi?**" est un neutre singulier. Il peut être sujet - dans l'interrogation directe (*Quoi de plus attendrissant?*). Mais il est toujours complément dans l'interrogation indirecte (*Il ne sait quoi dire. Savez-vous à quoi il pense?*).

Le pronom interrogatif peut avoir un complément. Il fait partie, avec les indéfinis et les démonstratifs, des trois pronoms pouvant recevoir un complément (*Qui d'entre nous le fera? Qui de mes amis...*).

Pronoms relatifs

Le pronom relatif est mis à la place d'un nom **introduit** par un adjectif relatif (*Je me souviens d'un homme qui avait dit l'avoir vu = qui mis pour lequel homme*). Mais, en même temps, le pronom relatif introduit un lien (une relation) entre les deux propositions. Il met donc en relation un nom (ou un pronom) avec une proposition qui explique ce nom ou ce pronom. (*Il y avait un enfant qui portait un gros bouquet*). Le nom (ou le pronom) que représente le pronom relatif est dit **son antécédent**.

Les pronoms relatifs sont **simples** ou **composés** :

1. formes simples invariables : "qui, que, quoi, dont, où".

2. formes composées :

masculin singulier : **lequel, duquel, auquel**.

féminin singulier : **laquelle, de laquelle, à laquelle**.

masculin pluriel : **lesquels, desquels, auxquels**.

féminin pluriel : **lesquelles, desquelles, auxquelles**.

3. on peut ajouter à ces formes, d'autres composés, pris comme des **relatifs indéfinis** : quoi que ce soit qui, qui que ce soit qui, quiconque, qui que, quoi que, etc.

Variable ou non, c'est l'antécédent qui décide du genre et du nombre (*La femme qui est venue. L'homme qui est venu*).

L'antécédent peut être :

- **un** nom (ou syntagme nominal) : *C'est la jolie petite maison en bois qui lui plaisait tant.*

- **un** pronom (surtout personnel ou démonstratif) : *C'est vous qui êtes venu hier. Parmi tous ces livres celui qu'il préfère c'est celui-ci.*

- **un** adjectif **qualificatif** : *C'est la plus grande que j'ai vue.*

- **un** adverbe **de lieu** (ici, là) : *C'est là que nous étions. C'est ici que nous avons mangé.*

- **parfois toute une** proposition : *Finissez votre travail après quoi nous verrons.*

Remplaçant du nom, le pronom relatif peut avoir toutes les fonctions du nom. S'il n'est pas introduit par une préposition, il est toujours le premier mot de la proposition.

Quelques emplois particuliers méritent attention :

"dont" : peut s'appliquer à des personnes ou à des choses. Il est souvent complément de nom (*Le spectacle dont nous parlons*), mais il peut avoir bien d'autres fonctions. Complément de l'attribut, du verbe, du complément d'objet direct, du sujet, il marque la cause ou la possession, la matière, la manière, le moyen, etc. Il peut même, parfois, avoir une double fonction, complément du sujet et du complément d'objet (*Les pauvres femmes dont les époux gaspillent la fortune*).

"**qui**" : comme sujet, s'applique à des choses ou des personnes (*Celui qui a dit ça est un menteur. Prenez la route qui tourne*). Comme complément, "**qui**" est précédé d'une préposition et ne s'applique pas aux choses (*La femme à qui il envoie des fleurs*).

"**que**" : s'applique à des personnes ou des choses. Il peut être sujet, complément ou attribut. Il est généralement complément d'objet direct (*Voici le livre que j'ai aimé*). Voir "que" pronom relatif

"**quoi**" : ne s'applique qu'à des choses, il est toujours complément et presque toujours précédé d'une préposition (*Il a de quoi faire. Voici de quoi nous parlions*).

"**où**" : ne s'applique qu'à des choses et est toujours complément circonstanciel de temps ou de lieu.

Verbe

Verbe (description)

Le verbe est le mot essentiel de la langue. Il varie en mode, en temps, en voix, en personne (voir personnes grammaticales) et en nombre. Au participe passé il varie parfois en genre.

Une description complète du verbe doit prendre en compte tous ces éléments.

On distingue en premier les verbes **d'action** et les verbes **d'état**. Un verbe d'action exprime une action faite ou subie par le sujet (*Il lance une pierre. Il réfléchit. L'arbre est découpé*). Un verbe **d'état** (sembler, paraître, devenir, rester, demeurer, etc.) exprime un état du sujet (*Il semble triste*).

Le verbe **d'action** peut se présenter sous deux (trois) aspects, selon la position du sujet par rapport à l'action que décrit le verbe, c'est ce que l'on appelle ses **voix**. Il est à la **voix active** si le sujet fait l'action (*Pierre construit une maison*), il est à la **voix passive** si le sujet subit l'action (*Une maison est construite par Pierre*). Certains grammairiens considèrent le verbe pronominal comme une **voix moyenne**. Certains verbes n'existent qu'à la forme (ou voix) pronominale (*se souvenir, s'écrier, s'abstenir, etc.*).

Après avoir cerné sa voix il faut préciser le sens du verbe. Pour un verbe **d'action** on dira s'il est transitif ou intransitif (les verbes **d'état** ne sont pas transitifs, ils ont pour rôle de relier l'attribut au sujet, ce sont des verbes **attributifs**). Pour un verbe pronominal il faudra préciser ses divers sens possibles "réfléchi, réciproque, **passif, subjectif**" voir pronominal.

Quelle que soit sa voix un verbe a sept modes possibles "indicatif, conditionnel, impératif, subjonctif, infinitif, participe, gérondif". Voir modes ou directement un des modes.

Après avoir défini le mode, il faut préciser le **temps** (présent, imparfait, futur, passé, plus-que-parfait). Voir temps (du verbe) ou directement un de ces temps.

Les personnes et le nombre : première personne, deuxième, etc. Voir personnes grammaticales.

Le modèle de conjugaison. Voir conjugaison. Les tournure ou forme du verbe, on distingue les tours : affirmatif, interrogatif, interro-négatif (*Il mange. Mange-t-il? Ne mangera-t-il pas?*). Voir interrogative, négation.

La construction peut être **personnelle** ou **impersonnelle**. Certains verbes sont essentiellement impersonnels (les verbes décrivant des phénomènes météorologiques + **il faut, il s'agit, il appert**). De nombreux autres peuvent se construire des deux manières (*Un accident m'est arrivé, Il m'est arrivé un accident*). Voir impersonnels.

Accord du verbe

Accord du verbe (règles générales)

Le verbe s'accorde **en nombre et en personne** avec son sujet, que le sujet soit exprimé ou sous-entendu.

Les voitures avancent, foncent, roulent vers le front.

S'il existe plusieurs sujets, le verbe se met au pluriel.

Le cheval et la jument galopent vers le bois.

Le verbe ne marque pas le genre du sujet (*il ou elle mange*); seul le participe passé l'indique. Voir sur cette question l'accord du participe passé.

Si les sujets ne sont pas de la même personne, l'usage impose un ordre de priorité :

la première personne l'emporte sur la seconde.

Toi et moi = pluriel première personne (*Toi et moi sommes venus*).

La première personne l'emporte sur la troisième.

Lui et moi = pluriel première personne (*Lui et moi sommes venus*).

la deuxième personne l'emporte sur la troisième.

Toi et lui = pluriel deuxième personne (*Toi et lui êtes venus*).

De nombreuses questions sont traitées par des règles particulières : les sujets collectifs, les adverbes de quantité, le cas de plusieurs sujets, etc. Vous pouvez donc consulter selon vos besoins les entrées ci-dessous.

Sujet nom collectif, nom de fraction ou adverbe de quantité

I. Un nom collectif est un nom constituant une collection (*un groupe, une foule, une multitude, etc.*). Lorsqu'il est suivi du nom qui représente les éléments de cette collection (*un groupe de soldats, une foule de manifestants, une multitude d'oiseaux, etc.*), le verbe s'accorde, selon le sens, tantôt avec le **nom collectif** (singulier), tantôt avec son complément (pluriel).

*La multitude de soldats avançait sur un seul front.
C'est la multitude qui avance.*

Le groupe de soldats avançaient.
Ce sont les soldats qui avancent.

L'usage est très variable et dépend en priorité de l'attention portée par le scripteur à un terme ou à l'autre, mais quelques règles, à peu près observées, peuvent aider à l'accord.

1. Avec "force (sans de), la plupart de, nombre de, bon nombre de, grand nombre de, quantité de" l'accord se fait avec le nom qui suit (*Force mots sont*).

2. Avec les noms numériques du type "douzaine, centaine, cinquantaine, etc." l'accord se fait avec le nom qui suit (*Une douzaine d'ouvriers sont partis*).

3. Avec "une infinité" l'accord est plus fréquent avec le nom qui suit car l'idée de nombre prédomine (*Une infinité de sauterelles se levèrent*).

4. Avec "la plupart" le verbe est toujours au pluriel - accord avec le complément, présent ou sous-entendu. (*La plupart sont partis*).

II. Les noms de fractions "la moitié, le tiers, le quart, une partie de, une fraction de" obéissent au même usage : accord avec le premier mot ou avec le second, selon que l'esprit s'attache à l'un ou à l'autre :

La moitié des invités sont venus.
La moitié des invités est venue.

III. Lorsqu'un adverbe de quantité accompagné de son complément (*Combien de difficultés. Trop de marins. Que de patience, etc.*) est sujet de la proposition, le verbe s'accorde avec le complément. Si celui-ci est absent, il est censé **être au pluriel**.

Trop de marins sont partis.
Combien de lettres sont écrites?
Combien sont...

En fait, l'adverbe se comporte comme un déterminant et le nom est le noyau du groupe, c'est avec lui que se fait l'accord.

Mais lorsque c'est l'adverbe de quantité qui exprime, en fait, l'idée dominante, il arrive que l'accord se fasse avec celui-ci.

Trop de complaisance serait blâmé.

Cet accord est habituel lorsque l'adverbe est nominalisé par la présence d'un déterminant.

Le trop de coups a usé son cerveau.

Cette nominalisation est fréquente avec "**le peu, ce peu, le trop**". Mais même dans ce cas, selon l'attention portée par le scripteur, on trouve l'accord avec le nom ou l'adverbe, et rien n'empêche d'écrire, par exemple :

Le peu de choses qu'il avait retenues.

Notez : Après "**plus d'un**" le verbe se met, habituellement au singulier. Après "**moins de deux**" le verbe se met au pluriel.

Accord des verbes impersonnels

Les verbes impersonnels sont des verbes uniquement employés à la troisième personne du singulier (*Il pleut*). Ils sont dits impersonnels car le sujet "il" ne désigne rien (aucun être, aucune chose).

Certains verbes sont impersonnels de manière **habituelle** (*Il pleut, Il neige*), ce sont les verbes décrivant des phénomènes météorologiques, d'autres le sont de manière **occasionnelle**. Un grand nombre de verbes personnels peuvent, en effet, se construire impersonnellement.

*Des choses bizarres lui sont arrivées.
Il lui est arrivé des choses bizarres.*

Les verbes impersonnels ou les verbes personnels construits impersonnellement peuvent avoir un **sujet apparent "il"**, et un **sujet réel** postposé (*Il lui est arrivé des choses bizarres*) ce sont des choses bizarres qui sont arrivées à "il". Voir sujet apparent, sujet réel.

Règle : Les verbes impersonnels ou les verbes personnels construits impersonnellement **s'accordent toujours avec le sujet apparent "il"**.

Accord du verbe avec "ce"

Le verbe "**être**" ayant pour sujet "**ce**" se met tantôt au pluriel tantôt au singulier.

1. **Il se met au pluriel** : lorsque l'attribut est un nom pluriel ou un pronom de la troisième personne du pluriel.

*Ce sont de grands patriotes.
Ce sont ceux que nous avons vus hier.*

2. **Il se met au singulier** :

- Avec les expressions : "**si ce n'est**", "**ce doit être**", "**ce peut être**".
- Dans des tournures interrogatives pour raison d'euphonie (furent-ce = fut-ce).
- Lorsque l'attribut, malgré le pluriel, évoque l'idée d'un tout, d'un ensemble (expression des heures, d'une somme, etc.) *C'est quatre heures. C'est trois cents francs.*
- Si le mot qui suit le verbe "**être**" n'est pas attribut *C'est d'éléments nouveaux qu'il nous parle.*
- Lorsque l'attribut est formé de plusieurs noms et que le premier est au singulier (*C'est l'argent, le pouvoir et l'ambition qui dominent le monde*). Si les attributs reprennent une énumération ou un collectif avec effet d'annonce le **pluriel est d'usage** : *Trois grands fléaux dominent le monde; ce sont : l'argent, le pouvoir l'ambition.*

Accord du verbe avec "qui"

Le verbe **ayant pour sujet un pronom relatif s'accorde en genre et en nombre avec l'antécédent de ce pronom.**

Les hommes qui parlent.

L'antécédent étant le donneur d'accord, les règles de l'accord portent sur lui. Nous vous conseillons de consulter, selon les cas, les chapitres sur les règles générales de l'accord du verbe, le sujet est un nom collectif, un nom de fraction, un adverbe de quantité, pronom "ce" sujet, plusieurs sujets.

Quelques règles sont particulières à l'antécédent de "qui".

1. L'antécédent est un attribut se rapportant au pronom personnel "**vous**" *Vous êtes le médecin qui...* On peut faire l'accord sur le pronom "**vous**" (pluriel) ou sur l'attribut, ici, "médecin" (singulier).

L'attribut règle l'accord lorsque :

- il est précédé de l'article défini *Vous êtes le médecin qui soigne le mieux* (et non "qui soignez").
- il est précédé d'un démonstratif *Vous êtes cette femme qui passe dans ma rue* (et non "qui passez").
- si la proposition principale est négative ou interrogative.

Le pronom personnel règle l'accord lorsque l'attribut est un nom de nombre : *Ils sont trente qui veulent partir. Vous êtes trente qui voulez partir.*

Il y a indécision lorsque, dans une phrase affirmative :

- l'attribut est précédé de l'article indéfini *Tu es un homme qui sait ou sais parler aux femmes.*
- l'attribut est "**le seul, le premier, l'unique, le dernier**" *Tu es le seul qui parle ou parles...*

Avec "**un de ceux qui**", "**une de celles qui**" le verbe est toujours au pluriel.

Accord du verbe avec plusieurs sujets

Le verbe qui a plusieurs sujets se met généralement au pluriel (voir pour la priorité des personnes la règle générale de l'accord du verbe).

Les parents et les enfants partent demain.

Toutefois le **verbe s'accorde parfois avec le sujet le plus rapproché** lorsque :

- les sujets sont synonymes ou expriment une même idée *Le courage, la volonté de cet homme impressionne ces proches.*
- les sujets sont **en gradation** : *Un regard, un geste, une plaisanterie est parfois suffisant.*

En règle générale, il faut savoir si les sujets s'ajoutent ou ne s'ajoutent pas. Avec les coordinations qui habituellement ajoutent un terme à l'autre (**et, virgule**) l'accord se fait au pluriel (aux réserves près, ci-dessus). Mais la coordination ne comporte pas toujours cette idée **d'addition**, en particulier avec :

- les conjonctions de comparaison "**comme, ainsi que, autant que, moins que, plutôt que**", etc. Lorsque les sujets s'ajoutent, l'accord se fait au pluriel. Lorsqu'ils ne s'ajoutent pas, on fait l'accord **avec le premier**.

Le thym, comme le romarin, pousse en Provence.
Ne s'ajoutent pas.

Le thym comme le romarin poussent en Provence.
S'ajoutent.

- les coordinations "**ou, ni**". Lorsque les antécédents s'ajoutent, l'accord se fait sur les deux. Lorsqu'ils ne s'ajoutent pas, on fait l'accord **avec le dernier**.

Lorsque deux sujets sont joints par des expressions nettement exclusives "**moins que, plutôt que, ou mieux dit, et non**, etc.", le verbe s'accorde **avec le premier sujet**.

Après "**l'un et l'autre**" le verbe se met généralement au pluriel.

Temps du verbe

Le verbe varie en mode, en voix, en personne, en nombre (voir personne grammaticale), et en **temps**.

Modes verbaux personnels et impersonnels

Les modes représentent la manière dont l'action exprimée par le verbe est conçue et présentée. L'action peut être mise en doute, affirmée comme réelle, éventuelle, etc.

Quelle que soit sa voix (active, passive ou pronominale) un verbe a **sept modes possibles**

Quelle que soit sa voix (active, passive, pronominale) un verbe a sept modes possibles (voir modes). **L'indicatif est essentiellement le mode du réel**. Il s'emploie dans les **phrases énonciatives, les phrases interrogatives et les phrases exclamatives**. C'est le mode le plus riche en temps (le plus pauvre, le gérondif n'a qu'un seul temps : *En marchant. En rêvant*), l'indicatif en a huit : quatre simples et quatre composés :

Indicatif

Il présente l'action comme réelle;

Présent

Le présent, comme son nom l'indique, exprime un temps. Sur la ligne du temps **passé - présent - futur**, le présent indique que l'action qu'exprime le verbe est en train de se dérouler (*Il mange en ce moment*).

Selon le mode : doute, interdit, éventualité, réalité, on utilisera le présent de l'indicatif, du subjonctif, du conditionnel, de l'impératif, etc. (voir modes).

Au sens strict, le présent indique que le fait a lieu au moment même de l'écrit ou de la parole. Mais celui qui parle, celui qui écrit, peut se projeter n'importe où sur la ligne du temps, il peut étendre l'instant de la parole et le faire déborder en arrière sur le passé, en avant sur l'avenir. Le présent, dans ces emplois particuliers, peut alors exprimer diverses nuances :

- **une action habituelle** - présent d'habitude : *Il travaille le soir* ;
- **un fait passé** - présent de narration : Alexandre le Grand se dirige alors vers l'Orient

- ;
- **une vérité générale** : *Le soleil se lève à l'Est* ;
- **un fait futur après "si" conditionnel** : *Si tu parles le groupe est perdu* ;
- **un fait futur présenté comme certain** : *Un mot de plus, je sors!* ;
- **un fait qui déborde légèrement soit dans le passé, soit dans le futur** : *Il nous quitte à l'instant. Il revient tout de suite.*

Imparfait

L'imparfait est parfois dit "le présent du passé". Il exprime une action en cours dans le passé, au moment où une autre action, elle aussi passée, se produit. L'imparfait ne décrit ni le début, ni la fin de l'action en cours (*Comme j'arrivais, j'entendis un grand bruit*).

Il peut exprimer des nuances très proches du présent de l'indicatif :

- **une action située à un moment précis du passé** - imparfait narratif (*En mars 1871, Paris était en flammes*);
- **une action qui dure - dans le passé** (*Le vent soufflait et emportait les nuages*);
- **une action habituelle - imparfait d'habitude** (*Le colonel soupait à 8 heures et partait rendre visite à Mme Lupin*);
- **un futur proche d'un passé** (*Nous avons appris que tu partais demain*).

D'autres nuances résultent du contexte (un fait possible, une supposition, etc.). L'imparfait s'emploie très souvent pour atténuer une demande ou pour marquer la politesse (*Je voulais vous demander... Vous désiriez...*).

Passé

Sur la droite du temps le verbe peut indiquer que l'action qui se passe au moment de la parole se déroule dans le **passé**, le **présent** ou le **futur**.

Cette précision temporelle est donnée, soit par rapport au moment de l'écriture ou de la parole, soit par rapport à une indication de contexte (*hier, la semaine prochaine, etc.*), soit par rapport à un autre verbe de la phrase. On parle parfois de **temps absolu** quand l'action est datée par rapport au moment de la parole et de **temps relatif** lorsqu'elle est datée par rapport à un autre événement.

Les temps du passé sont :

- **imparfait** (*je mettais*) : indique un fait se déroulant dans le passé mais n'offrant d'intérêt ni par son origine, ni par sa fin (voir aussi, plus précisément, imparfait);
- **passé simple** (*je mis*) : exprime un fait entièrement achevé dans le passé;
- **passé composé** (ou passé indéfini) (*j'ai mis*) : exprime un fait entièrement achevé dans le passé mais pouvant avoir, avec le moment où l'on parle, quelques relations;
- plus-que-parfait (*j'avais mis*) : exprime un fait achevé par rapport à un autre fait lui aussi passé;
- **passé antérieur** (*j'eus mis*): exprime un fait accompli, soit par rapport à un autre fait passé, soit par rapport à un complément de temps situant une marque dans le passé (*la semaine dernière, hier...*).

Futur simple

Le futur, comme son nom l'indique, exprime un temps. Sur la ligne du temps : **passé - présent - futur**, le futur indique que l'action qu'exprime le verbe se déroulera plus tard (*Il mangera tout à l'heure*).

Le futur appartient au mode indicatif, celui-ci est le mode du fait, de la certitude, de la déclaration, du jugement, de la croyance, etc. A l'intérieur de ce mode, le futur indique diverses situations par rapport au temps de l'action.

- • **1. le futur simple** (Nous paierons. Vous apprécierez) indique un fait à venir au moment de la parole (La semaine prochaine nous partirons en congé).

Il s'utilise parfois à la place de l'impératif qui lui aussi concerne le futur (*Sortez! Vous voudrez bien sortir.*).

On l'emploie à la place du présent de l'indicatif pour atténuer l'expression (*Je vous demande de régler votre dette. Je vous demanderai de régler votre dette*).

2. le futur antérieur : indique qu'une action sera passée lorsqu'une seconde arrivera (*Dès que tu auras fini, nous partirons*) ou qu'une action sera passée dans le futur (*A ce moment-là, il aura fait des progrès*). Il s'utilise aussi pour atténuer l'expression ou pour indiquer, dans un renversement de temps, le caractère pittoresque, exceptionnel, d'un fait déjà accompli (*C'est impossible ! Vous aurez mal compris. Nous sommes perdus, c'est le concierge qui nous aura vendus*).

Passé

Sur la droite du temps le verbe peut indiquer que l'action qui se passe au moment de la parole se déroule dans le **passé**, le **présent** ou le **futur**.

Cette précision temporelle est donnée, soit par rapport au moment de l'écriture ou de la parole, soit par rapport à une indication de contexte (*hier, la semaine prochaine, etc.*), soit par rapport à un autre verbe de la phrase. On parle parfois de **temps absolu** quand l'action est datée par rapport au moment de la parole et de **temps relatif** lorsqu'elle est datée par rapport à un autre événement.

Les temps du passé sont :

- **imparfait** (*je mettais*) : indique un fait se déroulant dans le passé mais n'offrant d'intérêt ni par son origine, ni par sa fin (voir aussi, plus précisément, imparfait);
- **passé simple** (*je mis*) : exprime un fait entièrement achevé dans le passé;
- **passé composé** (ou passé indéfini) (*j'ai mis*) : exprime un fait entièrement achevé dans le passé mais pouvant avoir, avec le moment où l'on parle, quelques relations;
- plus-que-parfait (*j'avais mis*) : exprime un fait achevé par rapport à un autre fait lui aussi passé;
- **passé antérieur** (*j'eus mis*): exprime un fait accompli, soit par rapport à un autre fait passé, soit par rapport à un complément de temps situant une marque dans le passé (la semaine dernière, hier...).

Plus-que-parfait

Le plus-que-parfait est un temps du mode indicatif et du mode subjonctif. Le plus-que-parfait indique un fait **passé** (c'est donc un temps du passé), ce fait est **antérieur** à un autre fait, passé lui aussi. Peu importe le délai écoulé entre les deux faits.

Dès l'ouverture de la porte nous avons compris.

Dès l'année 1968, cela fait maintenant près de trente ans, nous avons compris.

Lorsque le fait au plus-que-parfait est en rapport avec un fait décrit par un second verbe, celui-ci est à l'imparfait, au passé simple, ou au passé composé.

Il venait une bonne odeur de soupe car la maîtresse de maison avait commencé le repas.

Il crut que nous étions d'accord car nous avions souri à ses propositions.

Le plus-que-parfait s'utilise parfois dans une volonté d'atténuation en rejetant dans le passé un fait présent.

On sonne. J'ouvre la porte, et vois Pierre qui me dit : "j'étais venu vous rappeler votre promesse".

Après un "si" conditionnel, on emploie obligatoirement le plus-que-parfait si le fait est dans le passé.

Si tu m'avais prévenu, je ne serais pas parti.

Remarquez que le verbe de la principale est au passé du conditionnel.

Le plus-que-parfait a un temps surcomposé, peu employé, et la plupart du temps, uniquement si le verbe de la principale est lui-même au plus-que-parfait.

S'il lui avait eu fait visiter un lieu qu'il connaissait, il lui aurait dit.

Futur

Le futur, comme son nom l'indique, exprime un temps. Sur la ligne du temps : **passé - présent - futur**, le futur indique que l'action qu'exprime le verbe se déroulera plus tard (*Il mangera tout à l'heure*).

Le futur appartient au mode indicatif, celui-ci est le mode du fait, de la certitude, de la déclaration, du jugement, de la croyance, etc. A l'intérieur de ce mode, le futur indique diverses situations par rapport au temps de l'action.

- • **1. le futur simple** (Nous paierons. Vous apprécierez) indique un fait à venir au moment de la parole (La semaine prochaine nous partirons en congé).

Il s'utilise parfois à la place de l'impératif qui lui aussi concerne le futur (*Sortez! Vous voudrez bien sortir.*).

On l'emploie à la place du présent de l'indicatif pour atténuer l'expression (*Je vous demande de régler votre dette. Je vous demanderai de régler votre dette.*).

2. le futur antérieur : indique qu'une action sera passée lorsqu'une seconde arrivera (*Dès que tu auras fini, nous partirons*) ou qu'une action sera passée dans le futur (*A ce moment-là, il aura fait des progrès*). Il s'utilise aussi pour atténuer l'expression ou pour indiquer, dans un renversement de temps,

le caractère pittoresque, exceptionnel, d'un fait déjà accompli (*C'est impossible ! Vous aurez mal compris. Nous sommes perdus, c'est le concierge qui nous aura vendus*).

Tous ces temps donnent lieu à des entrées que vous pouvez consulter en cas de besoin.

Conditionnel

Le conditionnel est un mode du verbe, c'est une façon de concevoir et de présenter l'action. **Le conditionnel présente l'action (au sens large) qu'indique le verbe, comme éventuelle ou dépendante d'une condition - exprimée ou non.**

**Il viendrait si nous l'invitions.
Il mangerait trop.**

Il peut marquer :

- un fait futur et possible à certaines conditions.
(*S'il me le demandait, j'irais*);

- un fait présent ou même passé qui ne s'est pas réalisé.
(*S'il était grand il serait plus fort que toi*).

En dehors des cas d'emploi stricts, on utilise souvent le conditionnel pour **atténuer une affirmation** (*Je voudrais encore un peu de café. Il y aurait eu une crise importante dans le groupe*). Il exprime parfois l'**indignation ou l'étonnement** (*Quoi ! Vous vous dédiriez pour si peu!*). Il indique encore un **fait imaginaire**, à la manière des enfants (*Tu serais le gendarme et moi je serais le voleur*).

Impératif

L'impératif est le mode des phrases injonctives, il exprime l'ordre (tour affirmatif : *Fuyez!*) ou la défense (tour négatif : *Ne bougez pas*).

C'est le plus pauvre des quatre modes personnels : **il n'a que trois personnes grammaticales et pas de pronom sujet** (2e du singulier : *mange*, 1re du pluriel : *mangeons*, 2e du pluriel : *mangez*).

L'impératif n'a que deux temps : présent (temps simple : *cours, courons, courez*), passé (temps composé, très limité d'emploi : *aie couru, ayons couru, ayez couru*).

Des trois voix : active, passive, pronominale, **seule la voix active accepte le temps du passé**.

Certains verbes sont défectifs à l'impératif (*pouvoir, devoir*).

Notez que la 1re personne du pluriel peut signifier une 2e personne du singulier (politesse) ou du pluriel (plusieurs personnes) et même une 1re du singulier si le scripteur s'exhorte lui-même (*Allons, dépêchons mon ami. Allons, dépêchons jeunes gens. Allons-y!*). Voir personnes grammaticales.

Les verbes du 1er groupe forment la 2e personne de l'impératif présent en "e" (*mange, saute, chante*). Les verbes des 2e et 3e groupe forment la 2e personne en "s" (*finis, cours, bois*). Voir conjugaison. Les exceptions suivantes provoquent parfois des erreurs :

"cueillir, accueillir, recueillir, souffrir, tressaillir, recouvrir, couvrir, découvrir, ouvrir, entrouvrir, assaillir, offrir" forment leur finale en "e" et non en "s".

Subjonctif

Quelle que soit sa voix (active, passive, pronominale), un verbe a sept modes possibles (voir modes). le **subjonctif** est essentiellement le mode de la subordination, de l'indécision, du doute, du fait pensé. C'est aussi le mode le plus délicat d'emploi.

Il a quatre temps qui vont deux par deux : **présent et passé, imparfait et plus-que-parfait**.

- **le présent** exprime aussi bien le futur (Je veux que tu écrives la préface au mois de mars de l'année prochaine).

- **le passé** exprime l'antériorité par rapport au moment actuel (Je veux qu'il ait connu le second personnage au moment où il abandonne son travail).

- **le plus-que-parfait** exprime l'antériorité par rapport à l'imparfait (Je voulais que tu eusses connu mon enfance).

Le subjonctif se rencontre en proposition principale ou indépendante, il exprime un **ordre ou une défense** (*Qu'il sorte! Qu'il ne touche pas mes livres.*), un **souhait** (*Puissiez-vous prendre la bonne décision*), un **supposition** (*Qu'il ait la santé et nous pourrions compter sur lui*), un **concession** (*Qu'il ne l'ait pas fait exprès, voilà qui ne nous avance guère*).

En proposition subordonnée le subjonctif s'emploie après des verbes de forme impersonnelle marquant la nécessité, le doute, le désir, etc. Après "**que**" introduisant une subordonnée complément d'objet mise en tête de la phrase. Après des verbes d'opinion, de déclaration, de perception quand le fait est simplement envisagé. Dans de nombreuses subordonnées circonstancielles.

Cet usage du subjonctif est traité sous diverses entrées et nous vous conseillons de lire, en cas de besoin, locutions conjonctives et mode, "que" indicatif ou subjonctif, ainsi que la concordance des temps.

Infinitif

L'infinitif est souvent appelé la forme nominale du verbe. C'est la forme la plus simple de l'expression verbale ; avec le participe et le gérondif, il est l'un des trois modes dits impersonnels. **Il ne porte ni l'indication de nombre ni l'indication de personne** (*manger, boire, danser, dormir*)

1. Infinitif comme nom : il peut avoir toutes les fonctions du nom.

2. Infinitif comme verbe : il peut conserver toute sa valeur de verbe et être le noyau d'une proposition, celle-ci est alors dite infinitive (*Il ne sait pas où passer la soirée*). Mais on peut aussi le trouver comme noyau d'une principale.

Dans une proposition principale (ou indépendante) il exprime :

- **l'ordre ou la défense**, il est alors proche de l'impératif (*Ne rien jeter par la fenêtre*);

- l'interrogation ou l'exclamation (*Que faire ?*);

- **l'affirmation** (Et les enfants de pleurer).

Dans une subordonnée, complétive ou relative, il est la plupart du temps en position de complément d'objet (*Il écoute son fils jouer du piano*). Il faut pour cela que l'infinitif ait son sujet propre.

Participe

Le participe est la forme adjectivale du verbe. Sous cette forme le verbe "participe" de la nature de l'adjectif (*Des fleurs séchées. Des enfants obéissants*). On distingue le participe passé (forme en "é", "i", "u") et le participe présent (forme en "ant").

Gérondif

Le gérondif est la forme du participe présent. Il est, la plupart du temps, précédé de "en". Il exprime, par rapport au verbe principal, une action simultanée (*Il marche en rêvant*). Parfois, le participe présent est précédé de "aller" et indique la continuité ou la progression (*Ils vont chantant. La peur va croissant*, etc.).

Normalement, le gérondif doit se rapporter au sujet du verbe principal (*En attendant le plaisir de vous rencontrer, veuillez recevoir...* "veuillez" est la seconde personne de l'impératif présent, ce n'est pas cette personne qui attend, le sujet doit normalement être repris *En attendant le plaisir de vous rencontrer, je vous prie de recevoir...*).

Personnes grammaticales

Le verbe varie selon la personne, le nombre, le mode et le temps (voir temps (du verbe)).

Le verbe varie en personne, c'est-à-dire qu'il change sa terminaison selon que le sujet est à la première personne (*je chante*), à la deuxième personne (*tu chantes*) ou à la troisième personne (*ils chantent*). Voir conjugaison.

Parmi les sept modes possibles d'un verbe (indicatif, conditionnel, impératif, etc.), trois modes n'acceptent pas la variation selon les personnes, il s'agit de l'indicatif (chanter), **du** participe passé (chanté/e), **du** gérondif (chantant). Ces modes sont dits **impersonnels**.

- **La première personne** représente celui qui parle ou qui écrit (*Je partirai demain*). Au pluriel, la première personne représente un **ensemble** dans lequel se comprend celui qui parle ou écrit (*Nous partirons demain*).

- **La deuxième personne** représente le destinataire, auditeur ou interlocuteur (*Tu partiras demain*). Au pluriel la deuxième personne représente un **ensemble** d'interlocuteurs (*Vous partirez demain*).

- **La troisième personne** représente l'être ou la chose dont on parle (*Il partira demain. Cet homme partira demain*). Au pluriel la troisième personne représente des êtres ou des choses dont on parle.

Bien entendu, les personnes peuvent se confondre, soit que celui qui parle s'adresse à lui-même (Je me dis : "*pourquoi tu as fait cette bêtise!*"), soit que le locuteur utilise un "**nous**" de politesse ou de majesté (*Nous avons étudié de nombreuses sources...*, le "**nous**" ne représentant qu'un personne), soit encore qu'il s'adresse à son interlocuteur en utilisant un "**vous**" de politesse.

L'infinitif, le participe et le gérondif sont des **modes impersonnels** qui n'admettent pas la distinction des personnes grammaticales.

On appelle "**temps du verbe**" les formes par lesquelles le verbe situe l'action sur la ligne du temps, **passé - présent - futur**. Cette précision temporelle est donnée, soit par rapport au moment de l'écriture ou de la parole, soit par rapport à une indication de contexte (*hier, la semaine prochaine, etc.*), soit par rapport à un autre verbe de la phrase. On parle parfois de **temps absolu** quand l'action est datée par rapport au moment de la parole et de **temps relatif** lorsqu'elle est datée par rapport à un autre événement.

Chaque mode possède plusieurs temps. Le gérondif n'en a qu'un, tandis que l'indicatif, le plus riche, en compte huit.

L'indicatif, par exemple, peut être au : présent, passé **composé**, imparfait, passé **simple**, plus-que-parfait, futur **simple**, passé **antérieur**, futur **antérieur**.

L'impératif, uniquement au présent et au passé.

Tous ces temps donnent lieu à des entrées particulières où ils sont présentés et commentés. Vous pouvez vous y rendre en cas de besoin.

On distingue les **temps simples**, formés du verbe seul - radical et désinence (*Il chante, il chantait, il chantera, etc.*), les **temps composés** formés du verbe au participe passé et d'un auxiliaire au temps simple (*Il a chanté, il avait chanté, il eut chanté, etc.*), les **temps surcomposés** (rares) formés d'un auxiliaire à un temps composé et du verbe au participe passé (*Il a eu chanté, il avait eu chanté, il aurait eu chanté*).

Voix active et voix passive

On appelle "**voix**" les formes que prend le verbe pour exprimer le rôle du sujet dans l'action. On distingue traditionnellement **la voix passive** et **la voix active**. (Certains grammairiens considèrent le verbe pronominal comme une voix **moyenne**, d'autres le considèrent comme un cas particulier de la **voix active**).

Verbes pronominaux

Les verbes pronominaux sont ceux qui sont accompagnés d'un pronom reprenant le sujet (*Je me lave. Tu te dépêches. Il se regarde. Nous nous regardons. Vous vous levez*). Le pronom qui reprend le sujet est dit pronom **conjoint**.

Un verbe d'**action** peut se présenter sous trois aspects, trois voix : **voix active** (le sujet fait l'action, **voix passive** (le sujet subit l'action), **voix pronominale** dite **voix moyenne** (pronom reprenant le sujet).

De très nombreux verbes peuvent exister aux trois voix (*Je regarde, je suis regardé, je me regarde*). Certains n'existent qu'à la voix passive, certains, enfin, n'existent qu'à la voix **pronominale** (*se souvenir, se repentir, etc.*), ce sont les verbes **essentiellement pronominaux**.

Le pronom **conjoint** qui reprend le sujet est tantôt analysable, tantôt vague et sans fonction précise. Parmi les pronominaux à pronom conjoint analysable on distingue **les réfléchis** et **les réciproques**. Lorsque le pronom conjoint est vague et inanalysable on distingue les **passifs** et les **subjectifs**.

1. les réfléchis indiquent que le sujet (ou les sujets) exerce une action sur **lui-même** (*Il se lave. Il se rase. Il se regarde. Elle se parle, etc.*). Le pronom conjoint peut alors être COD ou COI (COD = *Il se lave. COI = Elle se parle*).

2. les réciproques indiquent que les sujets (collectif ou pluriel) exercent une action **l'un sur l'autre** (ou les uns sur les autres) et **réciproquement** (*Ils s'appellent. Ils se cherchent. Vous vous parliez. Ils se regardent. etc.*).

3. les passifs indiquent que le sujet subit l'action mais que l'être ou la chose qui accomplit cette action (**l'agent**) n'est pas nommé (*La ville se voit de loin. Il s'appelle Pierre. L'or s'achète cher, etc.*).

4. les subjectifs : le pronom est un élément totalement incorporé au verbe. Il s'agit surtout de verbes qui n'existent qu'à la forme pronominale (*s'accouder, s'écrouler, se méfier, s'exclamer, s'écrier, etc.*). Ces verbes sont dits **essentiellement pronominaux**. On trouve aussi dans cette catégorie, des verbes existant à la voix active mais avec une signification différente (*S'apercevoir = se rendre compte, apercevoir = voir. S'oublier = ne plus penser à soi, oublier = omettre*).

Un verbe peut avoir les quatre nuances : **réfléchi** (*Il s'aperçoit dans la glace*), **réciproque** (*Ils s'aperçoivent sur la place*), **passif** (*La ville s'aperçoit de loin*), **subjectif** (*Il s'aperçoit de son erreur*).

Les nuances des verbes pronominaux sont importantes pour l'accord des participes passés (voir participe passé des verbes pronominaux).

Dans la **voix active**, **le sujet fait l'action** (*Pierre mange du pain*). Dans la **voix passive**, **le sujet** subit l'action (*Le pain est mangé par Pierre*).

La **voix passive** et la **voix active** représentent donc des types de constructions. On peut, lorsque le verbe est transitif direct, exprimer les mêmes idées en utilisant l'une ou l'autre voix.

**Le maçon construit la maison.
La maison est construite par le maçon.**

Comme on le remarque, les mêmes mots dans la phrase n'ont pas les mêmes fonctions. Le groupe nominal "*le maçon*", sujet dans la voix **active**, est devenu complément d'agent dans la voix passive. Le groupe "*la maison*", COD dans la voix active, est maintenant sujet. Le verbe aussi a changé de forme, il est maintenant à une **forme composée**.

La transformation passive peut servir (la plupart du temps mais, hélas, pas toujours) à définir si un verbe est transitif direct. **Seuls les verbes transitifs directs acceptent la transformation passive** (exceptions : obéir, désobéir, pardonner). Elle permet parfois de trouver le complément d'objet direct. **Le complément d'objet direct du verbe actif devient le sujet du verbe passif.**

Personnes grammaticales

Le verbe varie selon la personne, le nombre, le mode et le temps (voir temps (du verbe)).

Le verbe varie en personne, c'est-à-dire qu'il change sa terminaison selon que le sujet est à la première personne (*je chante*), à la deuxième personne (*tu chantes*) ou à la troisième personne (*ils chantent*). Voir conjugaison.

Parmi les sept modes possibles d'un verbe (indicatif, conditionnel, impératif, etc.), trois modes n'acceptent pas la variation selon les personnes, il s'agit de **l'indicatif** (chanter), **du** participe passé (chanté/e), **du** gérondif (chantant). Ces modes sont dits **impersonnels**.

- **La première personne** représente celui qui parle ou qui écrit (*Je partirai demain*).
Au pluriel, la première personne représente un **ensemble** dans lequel se comprend celui qui parle ou écrit (*Nous partirons demain*).

- **La deuxième personne** représente le destinataire, auditeur ou interlocuteur (*Tu partiras demain*). Au pluriel la deuxième personne représente un **ensemble** d'interlocuteurs (*Vous partirez demain*).

- **La troisième personne** représente l'être ou la chose dont on parle (*Il partira demain. Cet homme partira demain*). Au pluriel la troisième personne représente des êtres ou des choses dont on parle.

Bien entendu, les personnes peuvent se confondre, soit que celui qui parle s'adresse à lui-même (Je me dis : "*pourquoi tu as fait cette bêtise!*", soit que le locuteur utilise un "**nous**" de politesse ou de majesté (*Nous avons étudié de nombreuses sources...*, le "**nous**" ne représentant qu'une personne), soit encore qu'il s'adresse à son interlocuteur en utilisant un "**vous**" de politesse.

Auxiliaires
Défectifs
Impersonnels
Pronominaux
Transitifs, intransitifs
Compléments du verbe

Adverbes

Définition de l'adverbe
Locutions adverbiales
Adverbes de négation
Espèces d'adverbes

Préposition

La préposition fait partie des quatre espèces de mots invariables (voir mot).

La préposition sert, la plupart du temps, à réunir deux mots, le second complétant le premier, et indiquant un rapport particulier selon les circonstances (*Il partira vers midi. Il a une pipe en buis. etc.*). Ce second mot (ou groupe de mots), qui vient compléter le premier est appelé complément. On parle aussi de **régime de la préposition**.

Celui-ci peut être un nom (Une maison de paille), un pronom (J'ai été chez lui), un adverbe (Il repartira dès demain), un infinitif (Il faut se coucher pour se reposer).

La préposition peut marquer de nombreuses nuances.

- le rang : **devant, derrière, après...**
- le lieu : **dans, en, à, chez, sous...**
- le temps : **avant, après, à, depuis, pendant...**
- la cause : **pour, vu...**
- la manière : **avec, sans, selon, de, à...**
- le but : **pour, à, envers...**
- la séparation : **sans, sauf...**
- etc.

Notez : un même mot peut être adverbe ou préposition, cela dépend de son emploi (*Vous le trouverez derrière* = adverbe, *Vous le trouverez derrière la maison* = préposition).

La préposition peut se présenter sous l'aspect d'un seul mot (comme dans les exemples ci-dessus) ou sous l'aspect de plusieurs mots ; on parle alors de **locution prépositive** (voir à l'entrée locution).

Locutions prépositives : à cause de, afin de, à l'abri de, à force de, à l'exception de, à l'insu de, à moins de, à raison de, au-dedans de, au-delà de, au lieu de, auprès de, autour de, avant de, d'après, de derrière, d'entre, de peur de, du côté de, en dehors de, en dépit de, en faveur de, en sus de, face à, faute de, grâce à, hors de, loin de, près de, quant à, sauf à, etc.

Parfois, la préposition est vide de sens, elle est alors dite **explétive** et n'a aucun rôle grammatical (*La ville de Toulouse. Le mois d'avril. Et tous de rire.*).

Conjonctions

Les conjonctions sont des mots qui servent à joindre, à relier, à mettre en rapport.

*Le père **et** le fils.*

*La mère **ou** la fille.*

***Soit** le père, **soit** le fils.*

*L'homme est méchant **car** il souffre.*

Comme on peut le voir dans ces quelques exemples les rapports indiqués par les conjonctions peuvent être extrêmement variés (**addition, cause, but, conséquence, temps**, etc.). De nombreuses conjonctions appartiennent d'ailleurs à la catégorie des adverbes.

On distingue deux espèces de conjonctions : les conjonctions de subordination et les conjonctions de coordination.

1. les conjonctions de coordination : elles servent à joindre des éléments de même fonction (*Le père et le fils sont venus* = les deux sont sujets), ou des propositions de même nature (*Il a gagné et il est content*). Les principales conjonctions de coordination sont : **mais, ou, et, donc, or, ni, car, cependant, néanmoins, toutefois**.

La coordination marque le plus souvent l'**addition** (**et, aussi, bien plus**, etc.), la **cause ou l'explication** (**car, en effet**, etc.).

2. les conjonctions de subordination : elles servent à joindre deux propositions dont une est subordonnée à l'autre (*Il partira quand nous arriverons*). Les principales conjonctions de subordination sont : **comme, lorsque, puisque, quand, que, quoique, si**. Il faut ajouter à cette liste de très nombreuses locutions (**à cause que, ainsi que, à mesure que, après que, à moins que, au lieu que, aussitôt que, pendant que, pourvu que**, etc.).

La subordination marque, le plus souvent, **la comparaison** (*Le père comme le fils...*), **la cause** (*Il ne viendra pas puisque...*), ou **le temps** (*Il partira quand...*).

Pour le mode du verbe de la proposition subordonnée voir locutions conjonctives et mode.

Interjection

L'interjection manifeste un sentiment de joie, de tristesse, de douleur, etc., par un mot-phrase de type exclamatif.

Ah! Oh! Ouf! Zut! Aie! Bah! Chic! Hé! Hein! Merde! Mince!

L'interjection se rapproche du cri et certains mots-phrases sont des onomatopées de forme parfois instable.

Chhhh! Pst! Brrr! Paf! Pif!

Lorsque l'interjection est dans une phrase, on la fait ordinairement suivre par un point d'exclamation mais celui-ci ne force pas la majuscule.

Un bruit violent nous réveille et chacun pense, merde! ça va recommencer.